



DOSSIER INFORMATION

A conserver

FORMATION BPJEPS LTP 2024-2025

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité : ANIMATEUR

Mention : LOISIRS TOUS PUBLICS

Retour du dossier d'inscription dûment complété à SPE FORMATION
38, route de Séverac – 12850 ONET LE CHATEAU
Référente administrative : lea.tormos@spe-formation.com / 05-65-68-30-13
www.spe-formation.com

(TOUT DOSSIER INCOMPLET VOUS SERA RETOURNE)

Le **DIPLOME**

Diplôme de niveau 4 reconnu par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, permettant à son titulaire d'encadrer tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet. Il intervient notamment auprès d'enfants et de jeunes et peut être amené à diriger un accueil collectif de mineurs. Il encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation. Il construit des progressions pédagogiques lui permettant d'encadrer des activités éducatives et d'apprentissage.

DATES de la FORMATION

Formation classique : **du 23 septembre 2024 au 26 septembre 2025**
Formation en apprentissage : **du 02 septembre 2024 au 26 septembre 2025**

CONTENU de FORMATION

FORMATION EN CENTRE : 630 HEURES

2 unités capitalisables transversales :

UC 1 encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

2 unités capitalisables de mention :

UC 3 conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)

UC 4 mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics »

FORMATION EN STAGE : 1078 HEURES

La formation en entreprise s'effectuera en alternance et sera réalisée sous le tutorat d'un professionnel. La fonction tutorale est au cœur de l'articulation des fonctions de formation et de production dans l'entreprise. Le rôle de l'alternance est de permettre l'adaptation des différents savoirs à la réalité concrète de leur mise en application.

CONDITIONS d'ACCÈS

Prérequis :

-Être titulaire du PSC1, ou SST en cours de validité, ou diplôme équivalent.

-Justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures (attestation de la ou les structure(s) d'accueil).

-Satisfaire à l'épreuve de sélection de SPE Formation.

☞ Qualifications permettant d'être dispensé de la justification de l'expérience d'animateur :

BAPAAT/CPJEPS ; CQP Animateur Périscolaire ; BAFA, BAFD ; BAC Pro "service de proximité et vie locale" ; BAC Pro Agricole (toute option) ; Brevet Professionnel délivré par le ministère de l'Agriculture (toute option) ; BPJEPS (toute spécialité)

Aménagement :

Possibilité d'aménagement de la formation pour les personnes en situation de handicap ou les personnes atteintes de troubles des apprentissages. Ces aménagements peuvent être pédagogiques, organisationnels, techniques et humains.

Les SELECTIONS

La date de sélection choisie est à cocher dans votre dossier d'inscription, ci-joint.

Date de sélection	Date de dépôt de dossier	Lieu
27 mars 2024	20 mars 2024	
15 mai 2024	07 mai 2024	Centre de formation
26 juin 2024	19 juin 2024	SPE FORMATION
28 août 2024	21 août 2024	
04 septembre 2024	28 août 2024	

Le coût des sélections est compris dans les frais d'inscription.

Les sélections se composent de deux épreuves :

Epreuve écrite

Etude de cas d'une durée de 1h30 ayant pour objectif d'apprécier les capacités d'expression et de réflexion des candidats sur le métier d'animateur et de directeur.

Epreuve d'entretien de motivation

Durée : 15 minutes

Déroulement : au cours de cet entretien, le jury aura comme support le dossier d'inscription dûment complété

- ✓ CV : état civil, études effectuées, diplômes obtenus ou niveau atteint, situation professionnelle
- ✓ Expériences dans le domaine de l'animation
- ✓ Motivations et projet professionnel

Objectif : évaluer les motivations, le niveau des candidats, leurs aptitudes à suivre la formation et la cohérence de leur projet professionnel.

POSITIONNEMENT

Le positionnement a pour objectif de proposer un parcours individualisé de formation incluant des propositions d'allègements de séquences de formation. Le candidat devra toutefois se présenter aux épreuves certificatives. Les modalités du positionnement seront communiquées aux candidats retenus à l'issue des épreuves de sélection. A l'issue des différentes épreuves du positionnement, les candidats seront informés lors d'un entretien individuel des propositions d'allègements éventuels de formation.

AUTRES FORMATIONS

Formation de secourisme (PSC1)

DATES : 03 juillet et 30 août 2024

DUREE : 07 heures

Le coût de la formation s'élève à 60 euros. La formation sera maintenue sous réserve d'un minimum de 6 candidats.

Mon STATUT en FORMATION

Ma formation en tant que **stagiaire de la formation professionnelle** :

- Soit je finance ma formation
- Soit je fais valoir mes droits au CPF (Compte Personnel de Formation) et/ou Pôle Emploi

Ma formation en tant que **salaré** :

- Prise en charge de ma formation par mon employeur (OPCO)
- Prise en charge de ma formation dispositif Transitions Pro
- Prise en charge de ma formation dans le cadre du Compte Personnel de Formation
- Prise en charge de ma formation dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

Ma formation en tant qu'**apprenti** :

- Une formation gratuite : aucune contrepartie financière ne peut m'être demandée.
- Un diplôme : j'obtiens un diplôme dans une situation de travail et en étant rémunéré.
- Un statut de salarié : j'ai un statut salarié et le temps consacré aux enseignements en CFA est compris dans mon horaire de travail.
- Un accompagnement : je suis accompagné par un maître d'apprentissage qui facilite mon insertion dans l'entreprise.
- Une carte étudiant : une « carte d'étudiant des métiers » m'est délivrée par le centre qui assure ma formation.

COÛT de la FORMATION

Le coût total de la formation est donné hors allègement de formation.

Le coût de la formation sera réévalué individuellement en fonction des allègements proposés lors du positionnement et des aides financières allouées par les différentes instances.

Quel que soit mon statut en formation, cette dernière peut être réalisée sur 2 ans afin de pouvoir adapter le planning aux contraintes des structures de stage ou entreprises employeuses, mais aussi permettre d'intégrer des options dans le parcours de formation.

BPJEPS LTP	Heures	Tarif
Stagiaire de la formation professionnelle, relevant d'un dispositif de financement	630	7 245.00 €
Stagiaire en apprentissage, relevant d'un dispositif de financement (CFA)	633	Tarif NPEC en vigueur rentrée 2024
Stagiaire en autofinancement, ne relevant donc pas d'un dispositif de financement	630	5 670,00 €

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

-dans le cadre d'une demande de financement auprès d'un employeur (OPCO), CPF, dispositif Transitions Pro, la demande doit être déposée entre 3 mois à 6 mois avant le début de la formation.

Nous contacter pour plus d'information

Nous vous proposons un accompagnement dans vos démarches de demande de financement

NOTE IMPORTANTE

Cette programmation et ces informations n'ont pas de valeur contractuelle.

Elles sont susceptibles de modifications.

Elles sont soumises à l'habilitation de la DRAJES Occitanie.

PLANNING BPJEPS Loisirs Tous Publics

SPE FORMATION

630h	BP LTP CENTRE
1078h	BP LTP ALTERNANCE

BPJEPS Spécialité Animateur
Mention Loisirs Tous Publics
Session 2024-2025



Sept. 2024	Oct. 2024	Nov. 2024	Déc. 2024	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025	Mai 2025	Juin 2025	Juillet 2025	Aout 2025	Sept. 2025
1	1	1 FERIA	1	1 FERIA	1	1	1	1 FERIA	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8 FERIA	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9 FERIA	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11 FERIA	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14 FERIA	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15 FERIA	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21 FERIA	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23 Début formation	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25 FERIA	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26 Fin formation
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29 FERIA	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

PLANNING BPJEPS LTP en APPRENTISSAGE

SPE FORMATION

BPJEPS Spécialité Animateur
Mention Loisirs Tous Publics
Session 2024-2025



633h	BP LTP CENTRE
	BP LTP ALTERNANCE

Sept. 2024	Oct. 2024	Nov. 2024	Déc. 2024	Janvier 2025	Février 2025	Mars 2025	Avril 2025	Mai 2025	Juin 2025	Juillet 2025	Aout 2025	Sept. 2025
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31	31

PROCEDURE

DEMANDE CONTRAT APPRENTISSAGE

Votre formation au BPJEPS peut s'effectuer dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.
Si cela vous intéresse, merci de suivre les étapes suivantes :

- 1 Etude du dossier d'inscription et entretien individuel avec **SPE Formation**
- 2 **Recherche d'une structure d'accueil et du maître d'apprentissage à votre initiative**

SPE Formation vous accompagne dans vos démarches
- 3 **Entretien tripartite** entre l'entreprise, SPE Formation et l'apprenti
- 4 **Signature du CERFA n° 10103-09** - contrat d'apprentissage en 3 exemplaires
- 5 **Signature du contrat de formation et de la convention de formation**

Une question ?

05-65-68-30-13
gilles.perez@spe-formation.com

Pour l'apprenti

- Une formation gratuite
- Un enseignement adapté de qualité
- Un titre professionnel reconnu à la clé
- Les mêmes avantages qu'un salarié
- Une rémunération fixée dès le départ
- Une carte Apprenti qui offre des réductions

Pour l'entreprise

- Une personne complémentaire dans l'équipe
- Fidéliser et séduire de futurs collaborateurs
- Faire progresser les salariés en poste
- La transmission des différents savoirs
- Créer un vivier de compétences
- Enseignement adapté de qualité
- Un titre reconnu à la clé
- Bénéficier d'aides à l'embauche à travers l'apprentissage